

Faites analyser vos fourrages

La valeur alimentaire des fourrages peut être très variable, en fonction notamment de la date de récolte, du niveau de fertilisation azotée et de la proportion de légumineuses.

Par exemple, sur les analyses de fourrages des 3 dernières années, la teneur en protéines (MAT) varie du simple à plus du double pour les foins de luzerne, et encore plus pour

les foins de prairie (cf tableau ci-dessous).

Préciser la valeur des principaux fourrages utilisés limite le risque d'une sous-alimentation qui peut pénaliser la santé et la reproduction, et / ou permet de réduire les coûts de complémentation en concentrés en raisonnant les apports au plus juste.

Les variations observées sur les analyses de fourrages du Gers de 2014 à 2018 pour la valeur énergétique et la valeur azotée

	Teneur en protéines (MAT)	Valeur énergétique (UFL)
Foins de prairie permanente (1 ^{ère} coupe) (93 analyses)	de 3,7 à 12,9% moy = 7,5%	de 0,53 à 0,77 moy = 0,65
Foins de prairie temporaire (1 ^{ère} coupe) (52 analyses)	de 4,1 à 13,0% moy = 8,1%	de 0,56 à 0,76 moy = 0,66
Foins de luzerne* (coupes 1 et 2) (60 analyses)	de 8,2 à 20,8% moy = 15,7%	de 0,58 à 0,77 moy = 0,67
Enrubannages prairie temp. (1 ^{ère} coupe) (15 analyses)	de 6,0 à 18,6% moy = 12,4%	de 0,61 à 0,99 moy = 0,70
Enrubannages de ray-grass* (1 ^{ère} coupe) (13 analyses)	de 8,6 à 14,5% moy = 11,1%	de 0,69 à 0,88 moy = 0,80

* Moyennes des analyses de la zone Bassin Sud (départements 09, 32 et 65)

Une opération groupée d'analyses le 11 octobre prochain

La Chambre d'agriculture du Gers en collaboration avec le Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées, réalisera le 11 octobre prochain une opération groupée d'analyses de fourrages au moyen d'un analyseur infra-rouge portatif Agri-NIR.

CONDITIONS

Tarif : 24 € TTC pour 1 ou 2 analyses (la 2^{ème} est offerte), puis 24 € par analyse supplémentaire (à régler par chèque à la commande).

Dépôt des échantillons : vous pouvez déposer vos échantillons jusqu'au jeudi 10 octobre à Auch au secrétariat du Pôle Elevage, ou nous les faire parvenir par l'intermédiaire d'un conseiller à l'occasion de son passage chez vous.

Types de fourrages qui peuvent être analysés :

- Les foins, ensilages et enrubannages de prairie avec jusqu'à 40 % de légumineuses (trèfles, luzerne, lotier...)
- Les foins, ensilages et enrubannages de luzerne.
- L'ensilage de maïs
- Les rations mélangées avec plus de 45 % d'ensilage de maïs (détermination de la teneur en matière sèche et en protéines)
- Le maïs grain humide
- Les tourteaux de soja

Remarque importante :

Les fourrages de type « méteil », contenant des céréales ou des protéagineux (pois, vesce...) ne peuvent pas être analysés par cet appareil. Nous les ferons analyser par un laboratoire qui vous les facturera directement (compter de 22 à 72 € HT environ selon le type d'analyse).

Comment prélever vos échantillons de fourrages ?

La fiabilité du résultat d'analyse est très dépendante de la qualité du prélèvement.

- foins et enrubannages : prélever une quinzaine de poignées de fourrage, de préférence sur plusieurs bottes, ou en différents points d'une botte qui vient d'être déroulée.

- Ensilages : prélever 15 à 20 poignées en différents points du front du silo rafraîchi (après une distribution), en évitant les bords. Les mélanger et en mettre environ 1 litre (500 à 700 g d'ensilage) dans un sac plastique fermé.

Les échantillons de fourrages humides (ensilages et enrubannage) doivent être stockés au congélateur.

Contact : Chambre d'agriculture du Gers - Pôle Elevage - François RATIER
Tél. 05.62.61.79.60 - www.gers.-chambre-agriculture.fr

